



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07 SEP. 2017

Dossier complet le :

07 SEP. 2017

N° d'enregistrement :

F04417P0134

1. Intitulé du projet

Renouvellement d'autorisation de carrière sur la commune de Rolampont (52)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EQIOM Granulats

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DELAFOND Laurent

RCS / SIRET

3 3 3 8 9 2 6 1 0 0 0 5 6 4

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière sur une surface de 12,07 ha (rubrique ICPE 2510-1) et son installation de traitement (2515-1a). Il n'est pas sollicité d'extension.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à renouveler la carrière EQIOM Granulats de Rolampont (Haute-Marne) sur le même périmètre que celui autorisé par arrêté préfectoral du 5 janvier 1995 (autorisation prolongée jusqu'en janvier 2018 par arrêté du 5 février 2015).

Les modalités d'exploitation restent similaires à celles autorisées, notamment la cote minimale d'extraction reste inchangée (400 m NGF). Comme actuellement, l'exploitation s'effectuera par campagnes en fonction des besoins en granulats.

Seule une augmentation de la production moyenne autorisée est sollicitée afin de pouvoir compenser partiellement la fermeture définitive d'une autre carrière sur le territoire communal de Rolampont (carrière Boureau autorisée à 60 KT/an en production moyenne). La demande porte sur une production moyenne annuelle de 100 KT contre 60 KT actuellement.

Le gisement encore présent au sein du périmètre autorisé est évalué à 3 millions de tonnes et permettra de pérenniser l'activité durant 30 ans.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de poursuivre l'exploitation d'une carrière de roche massive calcaire et ainsi maintenir l'approvisionnement local en granulats destinés au BTP.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

S'agissant du renouvellement d'un site existant, il y aura peu de travaux préalables à l'exploitation. Il s'agira essentiellement de déplacer les dispositifs de sécurité (clôtures) en périphérie des futures zones d'exploitation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de la carrière s'effectue en fosse et hors nappe, dans le respect d'un plan de phasage. Pour atteindre le gisement, les terrains sont préalablement décapés et les terres de découverte sont, soit stockées provisoirement (merlons de protection), soit directement utilisées pour le réaménagement du site.

Les matériaux sont ensuite extraits à l'aide d'explosifs (tirs de mines) et d'engins de terrassement. Ils sont traités sur place par campagnes de concassage-criblage au moyen de groupes mobiles (traitement à sec). Différents granulats sont ainsi élaborés sur le site : graves, sables et gravillons. Ils sont ensuite évacués vers les chantiers par camions, dans un rayon de 30 km autour du site. L'extraction s'effectue sur un à deux gradins dont la hauteur ne dépasse pas 15 m.

Le réaménagement coordonné de la carrière vise la mise en sécurité du site, la restitution de terrains agricoles (prairies de fauche/pâtures) et l'intégration du site dans son environnement écologique et paysager.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de renouvellement d'autorisation au titre des rubriques 2510-1, 2515-1a et 2517-3 de la nomenclature ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface renouvellement carrière	12,07 ha
Puissance installation de concassage-criblage	600 kW
Production moyenne	100 KT/an
Production maximale	150 KT/an
Cote minimale d'extraction	400 m NGF

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

commune de ROLAMPONT, lieu-dit
"Les Grands Buets" - Parcelles ZE 23,
24 et 25

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 18' 15" E Lat. 47° 58' 24" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Il s'agit d'un renouvellement d'autorisation.

La carrière a été autorisée le 5 janvier 1995 pour une durée de 20 ans
(durée prolongée de 3 ans par arrêté du 5 février 2015). L'exploitation de
l'installation de traitement a été autorisée par arrêté du 24 juin 1997.

Ces deux activités ont fait l'objet d'études d'impact.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site localisé dans l'aire optimale d'adhésion du projet de Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne mais hors zone d'étude de coeur.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Carrière localisée pour partie dans le périmètre de protection éloignée des sources "Croix Jeanbel" et "Combe de Vau"
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé à plus de 3 km des premiers sites Natura 2000, le plus proche étant la "Tuffière de Rolampont" (FR2100278)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Production de granulats pour le BTP
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La sensibilité écologique de l'emprise sollicitée en renouvellement apparaît relativement faible puisqu'il s'agit principalement de zones en exploitation et de terrains cultivés. Les terrains ne sont pas concernés par des éléments de la Trame Verte et Bleue et le projet n'entraîne pas de modification des continuités écologiques locales.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet distant des sites Natura 2000 et dont les caractéristiques ne semblent pas de nature à porter atteinte aux habitats et espèces ayant justifié la désignation des sites. Il n'est pas attendu d'impact sur le réseau Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains concernés par le renouvellement correspondent à une carrière en exploitation, des cultures et, dans une moindre mesure, une prairie en cours d'enrichissement et quelques bosquets. Il n'est pas sollicité d'extension du périmètre autorisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les granulats élaborés sur la carrière sont évacués par camions. L'augmentation de production sollicitée (+ 40 000 t/an) représente un flux supplémentaire de 6 rotations de poids lourds par jour (trafic qui varie en fonction de la demande). Cette hausse de trafic au départ de la carrière ne constitue néanmoins pas un impact notable car elle vient compenser la fermeture définitive d'une carrière proche (<1 km) autorisée à 60 KT/an et dont les camions débouchaient sur la même route départementale (RD 1).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Installation de concassage-criblage en fond de fosse et habitations trop éloignées (> 1km) pour être impactées par l'exploitation du site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Vibrations liées des tirs de mines. Habitations éloignées de la carrière, à plus d'1 km.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Activité diurne mais l'exploitation peut avoir recours à de l'éclairage (phares des engins) lorsque la lumière naturelle n'est pas suffisante (période hivernale).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation peut générer des poussières en période sèche mais celles-ci restent majoritairement cantonnées à la périphérie du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'eau de process dans le cadre de cette exploitation.</p> <p>Le ravitaillement des engins est réalisé sur une aire étanche reliée à un décanteur-déshuileur (dispositif existant).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés par l'exploitation correspondent aux matériaux qui ne sont pas valorisables en granulats. Il s'agit des matériaux de découverte (terre végétale et plaquettes terreuses) et stériles de production.</p> <p>Il s'agit d'environ 330 000 m3 de matériaux inertes qui seront valorisés dans le réaménagement coordonné de la carrière.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Exploitation en fosse ne générant pas d'impact paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Renouvellement - terrains à vocation carrière.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le lien hydrogéologique de la carrière avec des captages AEP impose la plus grande vigilance vis-à-vis de la protection de la ressource en eau (contexte mis en évidence lors de la précédente autorisation). Les risques de pollution sont cependant limités par la nature de l'activité (procédés mécaniques, pas d'eau de process...) et les mesures mises en place dans le cadre de l'exploitation actuelle : ravitaillement des engins sur une aire étanche reliée à un décanteur-déshuileur, pas de stockage d'hydrocarbures sur site, entretien régulier des engins hors site, kits anti-pollution et consignes en cas de pollution accidentelle... Signalons qu'aucune pollution n'a jamais eu lieu sur la carrière.

L'exploitation est éloignée des premières habitations et l'implantation des installations de traitement en fond de fosse limite les nuisances (bruit, poussières...). Le projet n'entraînera pas de trafic routier supplémentaire au niveau local, l'augmentation de tonnage compensant la fermeture d'une carrière située à proximité.

Le site présente une faible sensibilité écologique et paysagère. Le maintien de formations arbustives en périphérie de l'exploitation est favorable à la faune et à l'intégration du site. La présence de milieux minéraux profite aux espèces pionnières et le réaménagement coordonné du site visera la restitution de terrains agricoles de type prairies de fauche.

La poursuite de l'exploitation ne sera pas de nature à générer de nouveaux impacts par rapport à la situation actuelle et les mesures de protection seront maintenues et étendues.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit du renouvellement d'une activité existante, sans extension de l'emprise autorisée. Les précédentes études (EI, traçages...) ont permis de bien cerner les enjeux du secteur, les impacts potentiels de l'exploitation et surtout de définir des mesures appropriées dans le cadre de l'exploitation actuelle. Les terrains qui n'ont pas encore été exploités (cultures principalement) présentent une faible sensibilité écologique.

Compte tenu de ces éléments, il n'apparaît pas nécessaire que ce projet de renouvellement fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à CHENOVE

le, 06/09/2017

Signature



